



Veille économique et financière Benelux – octobre 2019 – © DG Trésor

Focus sur Le Benelux : réactions aux décisions de la BCE d'assouplissement monétaire

Si plusieurs analystes considèrent qu'à terme une répercussion de taux négatifs sur l'épargne paraît de plus en plus inéluctable, elle paraît dans l'immédiat peu probable compte tenu du risque d'image et de pertes de clients. **Ainsi aucune banque n'applique des taux négatifs à sa clientèle de particuliers** (application du taux minimum légal en Belgique). Cette pratique concerne en revanche certains établissements luxembourgeois ou belges pour leur clientèle corporative et du secteur public ; d'une façon générale d'après les analystes, la tendance pourrait évoluer vers une segmentation accrue de la clientèle : si l'idée d'appliquer des taux négatifs sur les comptes des petits clients (dépôts inférieurs à 100 000€) est pour l'instant écartée, leur répercussion sur les dépôts des clients les plus fortunés pourrait être à l'ordre du jour (une banque belge l'envisage pour des sommes déposées supérieures à 5 M€).

A ce stade, la principale conséquence de la politique de la BCE est de diminuer la marge d'intermédiation des banques mais semble à ce stade peu impacter leur rentabilité : les banques ont en effet considérablement augmenté les crédits octroyés, compensant un effet « prix » négatif par un effet « volume » ; c'est particulièrement le cas des crédits hypothécaires en Belgique dont l'encours s'est établi à plus de 200 milliards d'euros, soit environ quatre fois plus qu'au début 2000, et des crédits aux entreprises au Luxembourg (+7%). Les superviseurs belge et luxembourgeois sont donc particulièrement attentifs au marché de l'immobilier.

Aux Pays-Bas, c'est avant tout l'impact de taux d'intérêt durablement bas sur les fonds de pension qui suscite d'importantes inquiétudes, compte tenu de la menace immédiate qu'il fait peser sur les retraites. Les fonds de pension sont soumis à une exigence prudentielle de taux de couverture¹. La rapide dégradation de ce taux, en dessous de 100% voire 90%, oblige de nombreux fonds de pensions à envisager une réduction des versements de pension dès l'an prochain. Cette situation pourrait rendre caduque, avant même son entrée en vigueur, l'accord sur la réforme des retraites proposé en juin. Elle représente par ailleurs la principale menace sur la promesse faite par le premier ministre d'une hausse de 2,1% du pouvoir d'achat l'an prochain. Le président de la Banque centrale néerlandaise s'est joint aux critiques dans son pays mais estime que les taux bas sont un fait acquis sur le moyen-long terme et qu'une remise en cause profonde du système des pensions-retraites néerlandais s'impose.

Belgique / Pays-Bas**Troisième édition des French Tech Days**FRENCH TECH
BRUSSELSFRENCH TECH
AMSTERDAM

Organisés par la Chambre de commerce France Belgique en lien avec Business France, ils se sont déroulés les 24 et 25 septembre 2019 entre Bruxelles et Amsterdam.

Ces deux jours d'immersion au cœur de l'écosystème Tech ont permis à 18 start-ups de tester leur potentiel de développement en Belgique et aux Pays-Bas. 17 grands comptes belges étaient présents.

Ainsi, elles ont eu l'occasion de *pitcher* leurs projets devant des investisseurs potentiels, de bénéficier de conférences et retours d'expériences d'entrepreneurs et d'échanger avec des prospects à travers un programme d'échanges personnalisé.

Belgique / France**GREEN SPEED : projet d'alliance entre EUROSTAR ET THALYS**

Le 27 septembre, les directions de SNCF, SNCB et Patina Rail LLP* (consortium composé de la Caisse de dépôt et

placement du Québec (CDPQ) et Hermes GPE LLP) ont présenté à leurs Conseils d'administration le projet « Green Speed » visant à rapprocher Eurostar, opérateur ferroviaire à grande vitesse transmanche, et Thalys, opérateur ferroviaire à grande vitesse franco-belge, **pour créer le socle d'une entreprise européenne de mobilité durable à grande vitesse.** Ce projet, une fois précisément défini, sera soumis à l'approbation des Conseils d'administration, à l'information-consultation des représentants du personnel ainsi qu'à l'autorisation de la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations.

Belgique**La CJUE confirme que l'exemption relative à l'impôt sur les sociétés aux ports belges est une aide d'Etat illégale**

La CJUE a rejeté ce vendredi l'appel introduit par plusieurs ports belges contre la décision de la Commission européenne les contraignant à payer un impôt sur les sociétés. Plusieurs **ports maritimes et fluviaux** (notamment ceux d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles, de Charleroi, de Gand, de Liège, de Namur et d'Ostende, ainsi que les ports situés le long des canaux du Hainaut et de Flandre) n'étaient pas assujettis au régime général d'imposition des sociétés, mais imposés selon un régime spécifique. Ils payaient donc globalement moins que les autres entreprises exerçant leurs activités sur le territoire

1 La valeur actualisée de leurs actifs rapportée à l'ensemble de leurs obligations à verser des pensions.

belge, ce qui leur procurait un "avantage concurrentiel", d'après l'exécutif de l'UE. En juillet 2017, la Commission européenne avait donc ordonné à la Belgique de mettre un terme à ces exemptions fiscales, qu'elle considérait comme des aides d'Etat illégales. La Cour de justice de l'UE, saisie par les ports belges en octobre 2017, a rejeté l'appel, confirmant l'analyse de la Commission. Les ports belges resteront donc soumis, comme ils le sont depuis début 2018, aux mêmes règles fiscales que les autres entreprises.

Estimation du PIB /Belgique

Au 1^{er} trimestre 2019 :

+0,3% versus 1^{er} trimestre 2019
(+1,3% versus 1^{er} trimestre 2018)

Principales composantes :

Valeur ajoutée construction (+0,7%) ; services (+0,6%) ; industrie (-0,7%) ; dépenses de consommation des ménages (+0,3%) ; investissements en logements (+0,8%) ; investissements des entreprises (+0,1%) ; dépenses des administrations publiques (+0,9%) ; investissements des administrations publiques (-3,8%) ; exportations nettes de biens et services (+0,3%)

Au 2^e trimestre 2019 :

+0,2% versus 1^{er} trimestre 2019
(+1,2% versus 1^{er} trimestre 2018)

Banque nationale de Belgique

Pays-Bas

La présentation du projet de loi de finances

Le budget néerlandais pour 2020 a été présenté le 17 septembre lors du « Prinsjesdag ».

S'il témoigne toujours de finances publiques sous contrôle, il est marqué par une inflexion plus expansive en faveur des ménages.

Dans un contexte international dégradé, le gouvernement entend soutenir davantage la croissance (+1,5% prévu en 2020) par la demande intérieure. Il prévoit ainsi une réorientation de la fiscalité au profit des ménages, en premier lieu pour soutenir le pouvoir d'achat (+2,1%), grâce à des baisses d'impôt de 3 Md€.

Au-delà, les priorités affichées par le gouvernement portent sur la réduction des avantages du régime fiscal des auto-entrepreneurs, sur la mise en œuvre du plan d'action climat, et sur un programme de dépenses en faveur du logement, de l'éducation, de la défense et de la sécurité.

Au total, le solde budgétaire devrait se dégrader de près de 1 point, à +0,3% du PIB. En revanche, si le principe d'un fonds pour les investissements d'avenir a été confirmé, ses contours ne seront précisés que début 2020. Le

ministre des Finances Wopke Hoekstra a d'ores et déjà indiqué qu'il porterait sur des dizaines de milliards d'euros, sans horizon de temps toutefois.

L'impact des émissions d'azote

Le 29 mai 2019, le Conseil d'Etat a annulé le plan national relatif à la gestion des dépôts d'azote (dit « PAS »), s'appliquant dans le cadre de projet d'infrastructures en zones protégées Natura 2000.

Cette décision a d'importantes conséquences en termes d'aménagement et de planification du territoire. Ont ainsi été suspendus 18 000 projets agricoles, industriels et résidentiels à travers le pays dont 126 projets d'intérêt national comme des parcs éoliens, l'ERTMS (*système européen de gestion du trafic ferroviaire*) et l'augmentation capacitaire de l'aéroport de Schiphol.

En outre, alors que l'agriculture génère déjà près de 70% des émissions d'azote du pays, cette affaire révèle à nouveau certaines limites du modèle néerlandais.

Luxembourg



La France à l'honneur des Internet Days Luxembourg les 12 & 13 novembre 2019

Organisé annuellement par LU-CIX, l'évènement assure la promotion de l'écosystème des TICs (*Technologies de l'Information et de la Communication*).

Chaque année, le salon attire près de 1 000 visiteurs de la grande région, représentant entre 450 et 500 sociétés du secteur. Les deux thématiques de cette édition seront le « Network & Cloud Security » le 12 novembre et « E-commerce & Digitalisation » le 13 novembre.

Le Luxembourg met chaque année à l'honneur un pays disposant d'une expertise sur les sujets traités. Après l'Estonie en 2018, le Canada en 2017, le Japon et la Corée en 2016, c'est donc au tour de la France, qui viendra notamment accompagnée d'acteurs de la French Tech, d'illustrer son expertise en la matière.

A vos agendas !

 **11 octobre** : séminaire européen sur le recyclage du plastique à Rotterdam

 **14 octobre** : déplacement à Luxembourg d'Amélie de Montchalin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes

 **15 novembre** : conférence Erasme-Descartes à Amsterdam.

 **21 novembre** : remise du Grand Prix VIE en présence de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse
(adresser les demandes à bruxelles@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.